



# Révétons **POMPONNE !**

PARTICIPATION CITOYENNE POUR LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

## **Bilan de la participation citoyenne portant sur la révision du PLU et la définition OAP**

*Du 25 mai au 22 juin 2024*



## SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>3</b>
<b>COMMUNICATION ET MOBILISATION DU PUBLIC.....</b>	<b>3</b>
<b>MODALITÉS DE PARTICIPATION CITOYENNE .....</b>	<b>7</b>
<b>SYNTHESE DES ÉCHANGES : CE QUI A ÉMERGÉ .....</b>	<b>11</b>
<b>Les contributions issues de l’atelier citoyen .....</b>	<b>11</b>
<b>Les contributions partagées lors des réunions publiques .....</b>	<b>14</b>
<b>ENSEIGNEMENTS DE LA PARTICIPATION CITOYENNE .....</b>	<b>16</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>18</b>



## INTRODUCTION

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Ville de Pomponne a été approuvé le 6 mars 2015, et a été modifié à plusieurs reprises en 2019, 2020 et 2023.

La commune de Pomponne a prescrit la révision totale de son PLU par délibération en date du 2 avril 2021.

En parallèle de la concertation réglementaire menée dans le cadre de la révision du PLU de la Ville de Pomponne, le Maire a souhaité ouvrir un dialogue citoyen auprès des Pomponnaises et Pomponnais pour apporter de la pédagogie au projet du futur PLU et pour impliquer les habitants dans la définition des 2 Opérations d'Aménagement et de Programmation (OAP) inscrites dans le PLU.

Pour permettre la compréhension et l'appropriation du sujet tout en respectant un planning opérationnel tendu, le dialogue citoyen s'est organisé en 3 temps forts :

- Une réunion publique d'information ;
- Un atelier citoyen sur les 2 OAP ;
- Une réunion publique de restitution.

Plus globalement, cette démarche avait également pour but de donner une nouvelle impulsion à la participation locale développée par l'équipe municipale auprès de ses habitants pour tous les sujets liés au cadre de vie pomponnais.

La Ville de Pomponne a pris attache auprès d'un groupement d'agences-conseil indépendant (désigné dans ce qui suit « AMO Concertation ») pour organiser et animer cette démarche de participation citoyenne.

Le présent bilan, rédigé par l'AMO Concertation, restitue le déroulé de l'ensemble de la démarche et les conditions d'organisation, présente ce qui a émergé des différentes rencontres avec le public et expose les enseignements tirés par la Ville de Pomponne.

Ce bilan a été transmis à la Ville de Pomponne le 5 juillet 2024 afin d'être rendu public *via* le site Internet [www.pomponne.org](http://www.pomponne.org).

## COMMUNICATION ET MOBILISATION DU PUBLIC

Afin de mobiliser le public autour du projet, un plan de communication a été mis en œuvre pour informer les habitants de la démarche et les inciter à y participer, et notamment à s'inscrire à l'atelier citoyen.

### **Une plaquette d'information « Révétons Pomponne ! »**

Destiné à tous les habitants de Pomponne pour expliquer la révision PLU et les OAP par secteur, il s'agit d'un document-référence pédagogique qui donne un socle d'information



commun à tous et qui accompagne les citoyens durant tout le processus de participation citoyenne et au-delà.

Cette plaquette a été éditée en 500 exemplaires et mise à disposition des habitants dans les lieux recevant du public et notamment en mairie, et lors de chaque temps fort de concertation.

## Révétons POMPONNE !

PARTICIPATION CITOYENNE POUR LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Informez-vous et partagez vos idées du 25 mai au 22 juin 2024

### LE PLAN LOCAL D'URBANISME : à quoi ça sert ?

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document réglementaire qui définit l'ensemble des règles portant sur l'implantation des constructions, la réhabilitation urbaine et l'occupation des sols sur un territoire donné, ville, intercommunalité.

Le PLU est émis par le Maire et prend en compte l'avis des documents d'urbanisme supra-communaux tels que le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), le Programme Local de l'habitat (PLH), le Plan Local de Déplacement (PLD), le Plan de Protection des Risques (PPR), etc.

Que veut dire pour un particulier, un commerçant, une entreprise privée ou un établissement public le PLU ? Il s'applique à votre projet : construction d'une maison, réalisation d'une extension ou encore surélévation.

Il devient ainsi pour vous un contrat. Le PLU permet pourtant de vous accompagner dans la conception de votre projet tout en préservant l'environnement urbain et paysager. Le PLU est une « table à deux » : commune à tous les habitants et usagers du territoire qui garantit le développement de la ville cohésive, équilibrée et harmonieuse tout en respectant les enjeux culturels et paysagers.

Un PLU est composé de :

- du support de présentation,
- du Plan d'Aménagement et de Développement Durables (SRADeD),
- des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP),
- du règlement.

C'est donc sur ces éléments que sont acceptés ou refusés les autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable de travaux...), et que sont respectés et préservés les espaces naturels, ainsi que le patrimoine architectural et paysager.

### LES GRANDS OBJECTIFS DE LA RÉVISION DU PLU de Pomponne

Protection de l'environnement, préservation du cadre de vie, valorisation de la Marne, protection du patrimoine bâti, équilibre démographique, mobilité durable, aménagement d'un cœur de ville, maîtrise du développement urbain.

La révision du PLU de Pomponne a pour objectif de permettre le développement de la commune en accord avec le SCoT et le PLH de la Marne et de répondre à la Ville aux grands enjeux de l'urbanisme et répondre aux attentes de la population (logement, commerces, activités, environnement...).

Les 4 grands enjeux de la révision du PLU de Pomponne :

- Pomponne, ville dynamique et accueillante** : Maîtriser le développement urbain en préservant l'identité de chaque quartier et l'esprit « village » ; répondre aux besoins en logements, proposer un parc immobilier adapté aux Pomponnais, améliorer le secteur résidentiel autour du gîte gare.
- Pomponne, ville aux paysages et patrimoines préservés** : Valoriser les paysages, renforcer le fonctionnement agricole du territoire, protéger les espaces naturels, accueillir la ville aux berges de la Marne, mettre en valeur le patrimoine architectural.
- Pomponne, ville productive et attractive** : Favoriser le développement de l'offre commerciale et des activités économiques, développer des activités de loisirs et culturelles notamment sur les berges de la Marne, créer des espaces dédiés pour le meetingage et l'agriculture urbaine.
- Pomponne, ville active et durable** : Réviser la concertation citoyenne du territoire, optimiser la gestion des déchets, faciliter les mobilités douces et les liaisons inter-quartiers, faciliter l'accès aux équipements, commerces et services, connecter Pomponne aux espaces naturels et communes limitrophes.

Le PLU de Pomponne est en vigueur à partir du 1er mars 2013 et modifié le 16 juin 2017, le 10 juillet 2018 et le 29 janvier 2020. Sa mise en révision a été prescrite le 7 août 2021 par délibération du Conseil Municipal. Le PLU et le dossier de documents afférents sont consultables en ligne sur le site internet de la Ville : <https://pomponne.fr/mms-demarches/urbanisme/>.

### L'ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION « Cœur de ville »

pour la création d'un véritable centre-ville

L'OAP « Cœur de ville » a pour ambition d'aménager un centre-ville hybride, à savoir paysager non bâti, dans l'esprit d'un grand espace de rencontres partagées, favorisant le lien social, intergénérationnel, et favorisant la création d'un véritable cœur de ville à Pomponne, notamment autour du parc du château dessiné par Le Nôtre et ses cadastres.

La parole est à vous !

Quels sont vos besoins, attentes et envies pour le cœur de ville à venir ?

Le Maire et son équipe vous invitent à faire vos propositions afin de participer à l'aménagement de ce quartier.

RDV le 8 juin lors de l'atelier citoyen ou exprimez-vous à [mairie@pomponne.org](mailto:mairie@pomponne.org)

### L'ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION « Quais »

pour une mixité d'usages en entrée de Pomponne et une réappropriation des berges de Marne

L'OAP « Quais Chaudouan-Bleu » doit permettre la réhabilitation et la réqualification des anciens sites industriels pour y créer une mixité d'usages en favorisant l'implantation de commerces, d'activités et de services de proximité, des éléments emblématiques sur cette zone en articulation avec le pôle gare. La réflexion se prolonge jusqu'à la Marne avec la création d'aménagements et d'activités permettant de se réapproprier les berges, de retrouver un véritable paysage sur la Marne et de développer des activités sportives et ludiques.

La parole est à vous !

Quels sont vos besoins, attentes et envies pour l'aménagement des quais ?

Le Maire et son équipe vous invitent à faire vos propositions afin de participer au renouvellement de ce secteur.

RDV le 8 juin lors de l'atelier citoyen ou exprimez-vous à [mairie@pomponne.org](mailto:mairie@pomponne.org)

### QUELLE EST VOTRE VISION DE POMPONNE pour demain ?

Reconnaitre le paysage, valoriser des bords de Marne, liaisons entre les quartiers, dynamisme économique et commerce local, qualité de vie et conservation de l'esprit « village »... Le Maire et son équipe vous invitent à exprimer vos attentes et vos envies pour Pomponne, et plus précisément sur les secteurs « Cœur de ville » et « Quais Chaudouan-Bleu ».

Venez vous informer et partager vos idées :

- Réunion publique d'information : Samedi 25 mai, 10h-12h, Entrée Borne, Salle Simon Arnauld
- Atelier citoyen (réflexion et travail en groupes sur les enjeux du PLU et des OAP) : Samedi 8 juin, 10h-12h, Sur inscription à [mairie@pomponne.org](mailto:mairie@pomponne.org), Salle des Mariages
- Réunion publique de restitution : Samedi 22 juin, 10h-12h, Entrée Borne, Salle Simon Arnauld, Salle des Mariages, 5 rue du Général Lector à Pomponne

Retrouvez toutes les informations pratiques et les documents au fur et à mesure des rencontres sur [www.pomponne.fr](http://www.pomponne.fr)

Questions et inscriptions à l'atelier citoyen : [mairie@pomponne.org](mailto:mairie@pomponne.org)

Ville Pomponne

## Un dépliant thématique « 10 minutes pour comprendre... »




Il s'agit d'un dépliant 4 pages pour expliquer les évolutions de la ville de Pomponne à travers les projets immobiliers en cours et à venir.




Il a été édité en 2 500 exemplaires, distribués en boîtes aux lettres sur toute la ville, et mis à disposition des habitants dans les lieux recevant du public et notamment en mairie, et lors de chaque temps fort de concertation.



**Venez échanger et partager votre vision pour Pomponne**

-  Réunion publique d'information – **Samedi 25 mai** 10h à 12h  
Salle Simon Arnauld - 5 rue du Général Leclerc - Pomponne  
**Entrée Libre**
-  Atelier citoyen (réflexion et travail en groupes) – **Samedi 8 juin** 10h à 12h  
Salle des mariages - 5 rue du Général Leclerc - Pomponne  
**Sur Inscription à [mairie@pomponne.org](mailto:mairie@pomponne.org)**
-  Réunion publique de restitution – **Samedi 22 juin** 10h à 12h  
Salle Simon Arnauld - 5 rue du Général Leclerc - Pomponne  
**Entrée Libre**



## Une campagne d'affichage



Des affiches informant de la démarche et invitant aux différentes rencontres ont été disposées dans toute la ville : format A3 dans les panneaux de communication municipaux et format 2m² dans les mobiliers urbains « ClearChannel ».

## Une communication digitale

Plusieurs publications ont été réalisées sur le site Internet de la Ville [www.pomponne.org](http://www.pomponne.org) (l'information avec les dates de la démarche est restée en *homepage* jusqu'à la dernière réunion publique), ainsi que sur les réseaux sociaux (Facebook et Instagram) également alimentés avec des *story*.



Au total, près de 9 posts ont été publiés tout au long de la démarche pour inviter en amont des rencontres, faire des rappels les jours J et partager l'essentiel des échanges après chaque événements.



L'information a également été relayée dans la newsletter de la Ville envoyée aux habitants le 2 mai 2024.

L'ensemble des supports projetés lors des rencontres ainsi que les compte-rendus sont en ligne sur le site de la Ville de Pomponne > [consulter la page dédiée](#).

### Une parution dans la presse locale

Une brève a été rédigée dans le journal La Marne le mercredi 5 juin 2024 annonçant l'atelier citoyen du 8 juin et la réunion publique de restitution du 22 juin.





### **Le panneau d'information lumineux**

Le panneau d'information lumineux de la commune a également diffusé les dates des différents temps fort du dialogue citoyen (3 annonces en boucle).

### **Un registre de la concertation**

Un registre a été mis à disposition du public permettant ainsi aux habitants d'inscrire leurs observations.

### **Une adresse mail**

Les Pomponnaises et Pomponnais pouvaient s'inscrire à l'atelier citoyen et poser toutes leurs questions durant cette démarche à l'adresse mail « [mairie@pomponne.org](mailto:mairie@pomponne.org) ».

## **MODALITÉS DE PARTICIPATION CITOYENNE**

Trois temps de présentation et d'échanges ont été proposés dans le cadre de la participation citoyenne. Chacune de ces rencontres a fait l'objet d'un compte-rendu mis en ligne sur le site internet de la Ville de Pomponne, accompagné du support projeté en séance.

### **La réunion publique d'information**

Cette réunion publique s'est tenue le samedi 25 mai de 10h à 12h en salle municipale. Elle a réuni une trentaine de participants.

Ladite réunion avait pour objet de présenter la révision du PLU, d'expliquer succinctement le périmètre et les grandes orientations pour les 2 OAP « Gaudineau-Bizeau » et « Cœur de Ville » puis d'expliquer la démarche de participation citoyenne et le calendrier.

- **Révision du PLU**  
La définition du PLU, sa composition, sa traduction opérationnelle, le cadre juridique et réglementaire dans lequel il s'inscrit et les raisons de la révision du PLU de Pomponne ont ainsi pu être exposés.
- **Les 2 OAP**  
Les ambitions de chacune des 2 OAP ont été présentées au public :
  - ⇒ OAP « Gaudineau-Bizeau » : une polarité et une mixité à renforcer, une entrée de ville à requalifier, de nouvelles formes d'habitat à concevoir, un tissu bâti en bord de Marne à préserver, des usages pour les friches à définir, un parking à repenser, des berges de Marne à réinvestir.
  - ⇒ OAP « Cœur de Ville » : un centre-ville « non bâti » à aménager, des espaces verts à valoriser, des cheminements à créer, des usages en bord de Marne à redéfinir.
- **Le calendrier de la démarche citoyenne** initiée par M. le Maire et son équipe a été rappelé au public ainsi que les futures échéances de la révision du PLU de Pomponne.



A l'issue de la présentation réalisée par l'AMO Concertation, un temps d'échanges a eu lieu. Les participants ont été invités à formuler leurs observations ou à poser des questions auxquels M. le Maire a pu apporter des réponses et/ou des précisions.



### **L'atelier citoyen**

L'atelier citoyen s'est déroulé le samedi 8 juin de 10h à 12h en salle municipale. 19 personnes ont participé à cet atelier dédié aux deux OAP.

Cet atelier consistait à faire réfléchir les habitants en petits groupes répartis par OAP sur les usages, les formes urbaines et paysagères, les équipements, mobiliers, ... pour qu'émergent des propositions sur ce qu'ils aimeraient voir aménager et installer sur ces deux morceaux de ville.

Après un mot d'accueil de M. le Maire, l'AMO concertation a rappelé le contexte du PLU, les grandes orientations et les ambitions pour les 2 OAP afin que tous les participants aient le même niveau d'informations et les mêmes éléments de langage.

Puis les participants ont été invités à se répartir en 2 groupes, le premier groupe (7 personnes) a travaillé sur l'OAP Quai « Gaudineau-Bizeau » et le deuxième groupe (12 personnes) sur l'OAP « Cœur de ville ».

Pour les accompagner dans leurs réflexions, l'AMO Concertation proposait des exercices et plusieurs outils d'aide à la réflexion (cartographies, jeux de cartes-références, *moodboard*, vignettes-pictogrammes, ...).





A l'issue de ce temps de réflexion, les participants étaient invités à restituer le travail de chaque groupe.



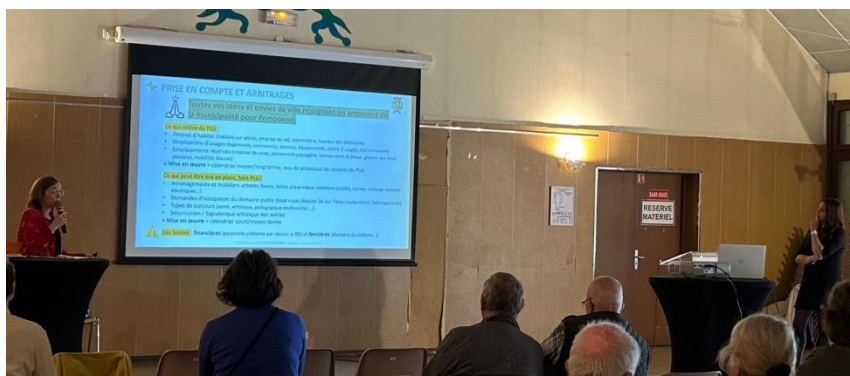
### **La réunion publique de restitution**

Cette réunion a eu lieu le samedi 22 juin de 10h à 11h15 en salle municipale. Elle a réuni une quinzaine de participants.



Dans un premier temps, l'AMO Concertation a rappelé la démarche du dialogue citoyen, a restitué les idées proposées par les habitants lors de l'atelier, puis présenté les arbitrages de l'équipe municipale.

En conclusion, M. le Maire a remercié les Pomponnaises et Pomponnais pour leur participation active et leur implication, et a annoncé la volonté de l'équipe municipale de poursuivre le dialogue citoyen avec la population jusqu'à l'approbation du PLU.





## SYNTHESE DES ÉCHANGES : CE QUI A ÉMÉRGÉ

Sont recensés dans cette section les avis, interrogations et suggestions émis par le public lors dans le cadre de la participation citoyenne lancée par la Ville de Pomponne. Les comptes-rendus de chaque rencontre sont annexés au présent bilan.

### Les contributions issues de l'atelier citoyen

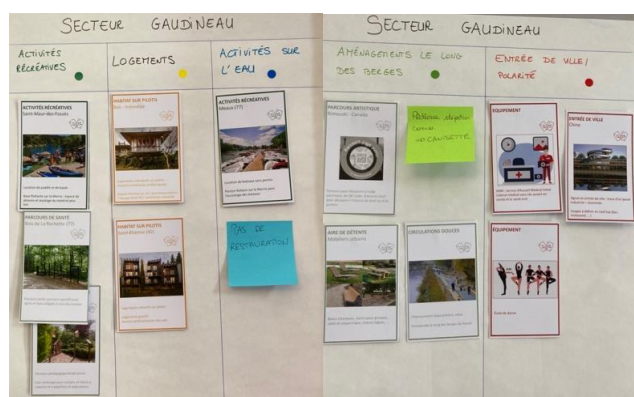
A noter que la nature des exercices proposés aux participants durant l'atelier différait selon les OAP pour s'adapter aux caractéristiques et contraintes de chaque site.

#### • OAP « Quais Gaudineau-Bizeau »

Les idées qui ont émergé pour le sous-secteur « Gaudineau » :

- Location paddle, kayak
- Parcours santé
- Parcours pédagogique biodiversité
- Parc de jeux pour enfants
- Jeux de société géants
- Ponton pour bateaux électriques
- Ponton pour pêcheurs
- Ponton détente (kayak, paddle)
- Restauration ? Avis mitigés
- Parcours artistique
- Mobilier urbain (+ canisette)
- Parcours santé
- Liaisons douces
- Remise en état des passages
- Bâtiment « signal » architectural en entrée de ville
- Équipements : école de danse, SAMI
- Pôle équipements avec roof-top
- Cheminements piétons vers la gare
- Petits logements sur pilotis
- Bassins de rétention « mare »
- Murs végétalisés

- Activités récréatives
- Activités sur l'eau
- Aménagement des berges
- Logements
- Entrée de ville / Polarité

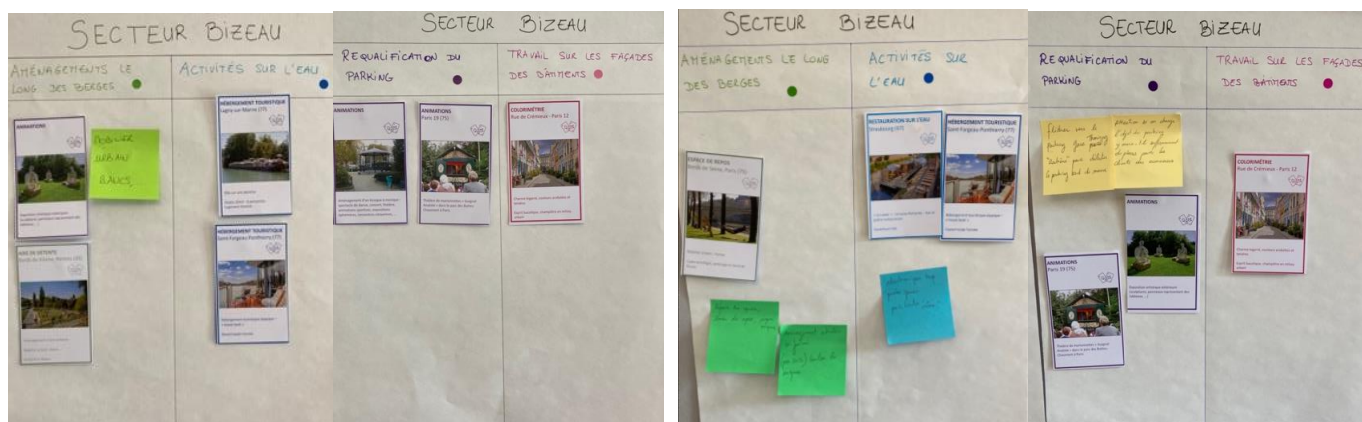




Les idées qui ont émergé pour le sous-secteur « Bizeau » :

- Expositions artistiques
- Mobiliers urbains
- Espace de détente  
=> ACTIVITÉS CALMES
- Animations : kiosque, théâtre de marionnettes, expositions éphémères
- Hébergements touristiques
- Restaurant flottant
- Travail sur la colorimétrie des façades

	Aménagement des berges
	Activités sur l'eau
	Travail sur les façades des bâtiments
	Requalification du parking



• **OAP « Cœur de ville »**

Les idées qui ont émergé pour les zones au sud numérotées « 1b/1c/1d » :

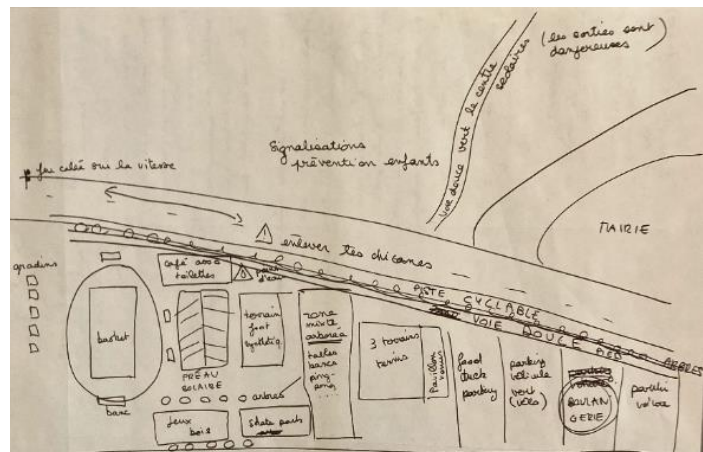


- Conserver **un/des parking(s)**
- Maintenir **foodtruck** et autres **offres éphémères**
- Accueillir un **petit commerce de proximité** (boulangerie/épicerie)
- Créer un **café associatif intergénérationnel**
- **Arborer** davantage les espaces, les rendre plus conviviaux (expo photo, sanitaires, zones ombragées, guinguette...)
- Ne conserver que **3 ou 4 terrains de tennis**, les restaurer
- Prolonger la **piste cyclable**
- Aménager une **voie douce, sécuriser** les traversées (feu tricolore et design artistique)
- Réaménager le **complexe sportif**, avec une **halle couverte/préau**, des **pratiques sportives diverses** (mur escalade, skate park, piste athlétisme, etc.)
- Aménager un **parcours santé** adultes/enfants



\* COEUR DE VILLE - Au sud de la RD

ZONE 1d (complexe sportif)	ZONE 1c (complexe sportif)	ZONE 1b (bât. public + parking)
1. Restauration de l'ancien Parc d'activités sportives - Conservation et restauration de la tribune et des annexes. 2. Développement d'un espace public ouvert vers le stade. 3. Création de deux zones de stationnement : n°1 (sur l'ancien stade) et n°2 (sur l'ancien stade).	1. Création d'un espace public ouvert vers le stade. 2. Création d'un espace public ouvert vers le stade. 3. Création d'un espace public ouvert vers le stade.	1. Création d'un espace public ouvert vers le stade. 2. Création d'un espace public ouvert vers le stade. 3. Création d'un espace public ouvert vers le stade.





Les idées qui ont émergé pour la zone au centre numérotée « 2a » :



- Redonner aux publics l'accès au parc-jardin
- Réaliser des **aménagements** > pour un **espace vert calme** propice à la détente et aux balades, pour accueillir **des événements festifs ponctuels**
- **Créer des voies douces** pour traverser la zone du nord au sud et d'est en ouest
- Proposer un **chantier participatif pour restaurer** le patrimoine dégradé

Les idées qui ont émergé pour la zone au nord numérotée « 2b », sur le thème de l'agriculture urbaine :

#### Thématique « agriculture urbaine » :

1. Ruches
2. Jardins partagés, potagers, vergers
3. Eco-pâturage
4. Ferme pédagogique
5. Epicerie solidaire
6. Activités pédagogiques  
(autour du jardin, compostage...)
7. Chantier participatif

#### Autres idées :

- Marché de producteurs locaux
- Bacs déchetterie verts



### Les contributions partagées lors des réunions publiques

- **L'impact des aménagements sur la sécurité**

- Sur le projet « Cœur de ville », vigilance pour ne pas que le parc-jardin du domaine du château de Pomponne se retrouve mal fréquenté et qu'il soit interdit la nuit.
- Pour les aménagements de parcours (santé, artistique, etc.), anticiper les risques de vandalisme en termes d'entretien, maintenance...



- **La tranquillité des résidents**

- Sur le quai Bizeau, veiller à ce que les activités et services type hôtellerie et restauration soient compatibles avec le calme du secteur résidentiel (vigilance au bruit, stationnement gênant, comportements inappropriés, incivilités, etc.).
- Sur le quai Bizeau, installer un panneau visible indiquant que le quai est en impasse et envisager un système de bornes rétractables.

- **L'accès direct à la Marne et aux espaces verts**

- Sur le secteur Cœur de ville, aménager le rû face à la mairie pour créer un accès direct à la Marne, avec une participation financière des promoteurs qui construisent sur la ville.
- Rouvrir le parc-jardin du château de Pomponne aux habitants.
- Créer des espaces publics permettant aux familles de se retrouver.

- **Les services**

- Créer les conditions pour implanter une offre de santé pour répondre aux besoins de la population, notamment des familles avec jeunes enfants.

- **Le pont en X**

- Réfléchir à son intégration dans la ville, pour une meilleure cohabitation avec le tissu urbain et les autres modes de circulation.

- **Les événements culturels, sportifs, etc.**

- Pour les événements type Fête de la musique, mutualiser avec les communes voisines, créer des programmes avec des parcours.

- **La communication**

- Informer la population du coût de chaque projet.
- Anticiper davantage la communication pour inviter aux réunions publiques.
- Poursuivre les captations vidéos des rencontres et réunions pour permettre aux habitants de voir en *replay*.



## ENSEIGNEMENTS DE LA PARTICIPATION CITOYENNE

Des propositions et observations exprimées par le public durant la participation citoyenne, la Ville de Pomponne retient et explique :

- Toutes les suggestions formulées par les habitants sont alignées avec les ambitions de l'équipe municipale pour le renouvellement de Pomponne :

⇒ **OAP « Gaudineau-Bizeau » :**

- Requalifier et marquer l'entrée de ville avec un signal architectural (bâtiment, « totem », cheminée, ...) ;
- Renforcer une polarité en entrée de ville avec une diversité fonctionnelle - logements, commerces, services, équipements, activités (bureaux), ... ;
- Reconnecter ce quartier aux berges de la Marne en proposant des activités pour toutes et tous : ludiques, sportives, artistiques, de détente, touristiques mais une attention toute particulière devra être portée afin de préserver la tranquillité du quartier ;
- Développer des logements individuels ou petits collectifs en proposant des formes innovantes adaptées aux contraintes « inondation » du site, la condition *sine qua non* pour certains habitants est de réaliser une voie de desserte au nord du quai Gaudineau – voirie inscrite au PLU avec la création d'un emplacement réservé ;
- Travailler sur la colorimétrie des bâtiments au niveau du quai Bizeau dans l'esprit de l'impressionnisme ;
- Conserver les cours intérieures, les décrochés pour éviter d'avoir un front linéaire bâti sur le quai Bizeau ;
- Repenser l'usage du parking existant avec une nécessité de créer d'autres places de stationnement à proximité, de communiquer sur les parkings alentours existants pour ne pas pénaliser les commerces de proximité du secteur.

⇒ **OAP « Cœur de ville » :**

- Se réapproprier le domaine du château de Pomponne que beaucoup de Pomponnais ne connaissent pas car il ne leur est pas accessible à ce jour ;
- Aménager des lieux de vie, de rencontres et d'échanges autour d'activités de loisirs et de détente à destination de l'ensemble des habitants avec une vocation « intergénérationnelle » ;
- Repenser l'offre sportive en conservant une partie des terrains de tennis, proposant d'autres pratiques type escalade et aménageant une structure couverte qui permette d'abriter les sportifs du soleil ou des intempéries ;
- Réarborer les espaces verts existants pour apporter de l'ombre et s'adapter aux besoins des familles ;
- Installer un commerce de proximité type épicerie et boulangerie ;



- Créer des ménagements favorisant l'accueil d'événements et d'animations (guinguette, fête de la musique, etc.) ;
  - Proposer des activités ou des chantiers participatifs (restauration du patrimoine dans le parc-jardin, activités autour de l'agriculture urbaine sur la zone naturelle et agricole au nord).
- 
- Certaines propositions relèvent du PLU et ne pourront être mises en œuvre qu'à l'issue du processus de révision du PLU. Cela concerne les formes d'habitat (pilotis, travail sur la colorimétrie des façades), les typologies d'usages (logements, services, équipements, commerces, bureaux, ...), les grands aménagements (création de voie à mobilités douces, ...).
  - D'autres idées peuvent être réalisées plus rapidement car hors périmètre du PLU : l'installation de mobilier urbain (bancs, tables, chaises, canisette, ...), les animations éphémères type food truck, les parcours (santé, artistique, pédagogique...) et ce qui relève de la voirie existante (sécurité et signalétique).
  - D'autres propositions sont pertinentes mais se heurtent malgré tout à des problématiques foncières qui limitent l'action de la municipalité (parc-jardin du domaine du château de Pomponne notamment) ou semblent difficiles à mettre en œuvre pour des questions de financement (passerelle piétonne enjambant la rue de Paris pour rejoindre la Marne depuis le parc-jardin du château de Pomponne).
  - Cette démarche participative a été appréciée des habitants. M. le Maire et son équipe souhaitent ainsi poursuivre le dialogue avec les citoyens pour œuvrer collectivement à redessiner Pomponne. M. le Maire s'engage notamment à informer les citoyens de la façon dont leurs idées seront traduites et rédigées dans le PLU révisé et les OAP, et à organiser d'autres rendez-vous d'échanges avec la population.



## ANNEXES



## Compte-rendu de la réunion publique d'information Samedi 25 mai 2024

### Intervenants

#### *Ville de Pomponne*

- **M. Arnaud BRUNET**, Maire de Pomponne
- **Mme Laurence AUDIBERT**, Adjointe au Maire en charge de l'urbanisme, du patrimoine, du projet de Parc-Jardins Partagés, des relations Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire

#### *Animatrices concertation*

- **Mme Caroline CAMPOS-BRÉTILLON**, Présidente-fondatrice URBAPOL Consulting
- **Mme Julie DUCHER**, Directrice Générale URBAYA

*Environ 30 participants*

*Début de la réunion à 10h10*

## ACCUEIL

Mme Caroline CAMPOS-BRÉTILLON introduit la séance, présente les intervenants et le déroulé de la réunion publique.

M. le Maire remercie les citoyens de leur présence et rappelle le contexte : la révision du PLU de la ville engagée en avril 2021, notamment pour répondre aux évolutions réglementaires. Au-delà de la nécessaire mise en conformité avec la législation, la révision du PLU est primordiale pour que Pomponne se renouvelle au regard des enjeux environnementaux et sociétaux de la ville de demain, mais aussi en tenant compte des attentes et envies des habitants. C'est la raison pour laquelle il a souhaité, avec son équipe municipale, et comme il s'y était engagé en 2020, initier une démarche de dialogue citoyen, processus non obligatoire à cette étape du projet mais important pour que chacun se sente concerné et puisse s'exprimer sur le sujet. Pour ce faire, M. le Maire explique s'être entouré d'expertes en urbanisme et concertation afin d'animer la démarche et d'expliquer le plus clairement possible le contexte de la révision du PLU de Pomponne.

## 1. RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

### **Qu'est-ce que le Plan Local d'Urbanisme (PLU) ?**

Mme CAMPOS-BRÉTILLON explique qu'il s'agit d'un document d'urbanisme qui définit les grandes orientations d'aménagement, régule le droit de propriété dans l'intérêt général et régit l'utilisation des sols à la parcelle.

Ce document est en constante évolution afin de s'adapter à la modernisation des documents législatifs et réglementaires, et aux nouvelles tendances urbanistiques (écologie notamment).

### **De quoi se compose le PLU ?**

Mme CAMPOS-BRÉTILLON indique que le PLU est composé de 4 éléments :

1. Un rapport de présentation comprenant un diagnostic précis du territoire, un état initial de l'environnement et la présentation du projet urbain dans sa globalité.
2. Un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui stipule les grandes orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour le territoire communal.



- **Le PADD de Pomponne** intègre un certain nombre d'orientations relatives à la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers ; la réduction des consommations d'énergies, le traitement des déchets ; la protection du paysage et du patrimoine ; la politique d'urbanisme, d'habitat, d'équipements et des loisirs ; la politique du développement économique, commercial et de tourisme ; la prise en compte des risques et nuisances.
- 3. Des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) qui servent à préserver certains usages ou secteurs considérés comme particulièrement importants. Chaque OAP répond à des ambitions différentes en termes de programmation et d'aménagement.
  - **A Pomponne, 2 OAP ont été définies** : « Quais Gaudineau-Bizeau » et « Cœur de ville ».
- 4. Un règlement, lui-même constitué d'une partie graphique (le plan de zonage) et d'une partie écrite (affectations des sols, nature des activités, interdictions de construire, règles de destination et de nature des constructions autorisées, ...).
  - **A Pomponne, 3 zones** : zone **Naturelle** et forestière à protéger, zone **Agricole**, zone **Urbaine**.

## Concrètement, comment cela se traduit ?

Mme CAMPOS-BRÉTILLON explique à l'aide d'une illustration que tout citoyen qui a un projet de construction/surélévation/extension doit se référer au PLU pour identifier dans quel secteur se situe son projet, dans quelle zone (N, A, AU ou U) et quelles règles s'appliquent. Cela permet de concevoir le projet en s'assurant de respecter le règlement et de déposer un permis de construire en Mairie compatible avec le PLU de la ville.

## Le cadre juridique du PLU

Mme CAMPOS-BRÉTILLON resitue le PLU dans son cadre juridique plus large que le périmètre de la commune. En effet, le PLU doit être conforme et compatible avec un certain nombre de documents supra-communaux. Un schéma pyramidal aide à comprendre la hiérarchie des documents d'urbanisme : le SDRIF.E (Schéma Directeur de la Région Île-de-France. Environnement), le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) de Marne et Gondoire, le Plan Local de l'Habitat de Marne et Gondoire, le PPEANP (Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains), le MOBIDF (plan des mobilités en Ile-de-France), le Plan Local des Mobilités secteurs III et IV de Marne-la-Vallée, et le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du bassin Seine Normandie.

Tous ces documents d'urbanisme régionaux, territoriaux et locaux sont autant d'éléments à prendre en compte dans la révision du Plan Local d'Urbanisme.

## Qui est concerné par le PLU ?

Mme CAMPOS-BRÉTILLON rappelle que tout le monde est concerné : habitants, administrations, commerçants, industries, entreprises ou encore exploitations agricoles. Le PLU s'applique à tous types de projet : neuf (individuel et collectif), rénovation, extension, surélévation.

## Pourquoi réviser le PLU de Pomponne ?

Mme CAMPOS-BRÉTILLON donne quelques dates clés : PLU de Pomponne approuvé en mars 2015, modifié plusieurs fois (2019, 2020 et 2023), révision totale du PLU prescrite en Conseil Municipal par une délibération en date du 2 avril 2021.

Mme CAMPOS-BRÉTILLON revient sur les grandes raisons qui motivent la révision du PLU de Pomponne. Il s'agit tout d'abord de préparer la ville aux grands enjeux de demain (habitat, transport et nouvelles mobilités, environnement...) et de répondre aux attentes de la population (cadre de vie, dynamisme économique, équipements, commerces...). Comme



exposé précédemment, la révision est nécessaire pour prendre en compte les évolutions législatives et réglementaires (mise en compatibilité du PLU avec les documents supra-communaux).

## 2. FOCUS SUR LES 2 ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Mme DUCHER explique que les grands enjeux de la révision du PLU présentés par Mme CAMPOS-BRÉTILLON précédemment vont être travaillés et déclinés de façon plus opérationnelle au sein des Orientations d'Aménagement et de Programmation définies dans le cadre de la révision du PLU de Pomponne :

- OAP n°1 « Quais Gaudineau-Bizeau » (avec 2 secteurs 1a Quai Gaudineau et 1b Quai Bizeau)
- OAP n°2 « Cœur de ville »

Ces OAP répondent ainsi à plusieurs ambitions, plusieurs enjeux de la ville de Pomponne :

- Créer une polarité, c'est-à-dire un lieu central qui rassemble différentes activités, l'agriculture urbaine locale pourrait ainsi y être développée ;
- Créer des connexions, des liens urbains et/ou paysagers entre les quartiers, tout en préservant l'identité propre de chaque quartier ;
- Densifier le secteur « pôle gare » en renforçant la polarité existante : implantation de commerces, services et équipements stratégiques, adaptés aux usagers et aux voyageurs.

Mme DUCHER précise que tout ce renouvellement et ces aménagements devront être menés dans une approche durable, dans le respect de l'environnement et de la biodiversité, en préservant la diversité des formes d'habitat qui caractérisent Pomponne.

### **OAP n°1 « Quais Gaudineau-Bizeau »**

Le périmètre de cette OAP est identifié sur une carte. Mme DUCHER indique que pour ce secteur des quais, mixité d'usages sera de mise avec de l'habitat, des équipements, des activités de loisirs et des commerces pour marquer fortement cette entrée de ville.

La localisation exceptionnelle du secteur le long de la Marne doit être l'occasion de se réappropriier les berges.

### **1a - Quai Gaudineau**

#### **> Le diagnostic**

En entrée de ville, le quai Gaudineau est bordée par la rue du Général Leclerc ce qui en fait un emplacement stratégique à fort potentiel mais aujourd'hui sous-exploité. L'hétérogénéité caractérise le site avec des espaces et des fonctions qui ont parfois du mal à cohabiter.

Mme DUCHER liste par ailleurs les contraintes qui s'imposent au secteur : infrastructures, zonage, patrimoine, risques inondation, etc.

#### **> Les orientations**

Mme DUCHER présente les grandes intentions et tendances qui se dessinent aujourd'hui pour ce secteur (voir carte). Celles-ci doivent donner matière à réflexion et être précisées par l'expression des citoyens :

- Mixité sociale à travers des typologies de logement différentes à proposer, pour accueillir des populations et publics de tous horizons, et diversité d'usages ;
- Requalification de l'entrée de ville avec un enjeu fort en termes de perception et d'image pour donner un marqueur identitaire fort au secteur ;
- Développement des circulations douces (piétons, vélos, ce qui n'est pas motorisé) ;



- Insertion paysagère des bords de Marne, réflexion sur les formes d'habitat à retrouver ou à innover ;
- Interventions de façon très locale sur le bâti remarquable et sur les friches pour lesquelles il faut redonner de la qualité, des usages, une destination ;
- Réinvestir les berges, en pensant loisirs et tourisme.

## **1b - Quai Bizeau**

### **> Le diagnostic**

Le quai Bizeau est un secteur essentiellement résidentiel, avec quelques commerces. Il dispose d'un bel espace public cependant sous-utilisé car peu attractif, notamment parce que son parcours débute par un parking côté rue de la Marne qui invite peu à la balade.

Là encore, des contraintes s'appliquent au secteur, avec une zone fléchée « UA » (habitat et activités compatibles).

### **> Les orientations**

Mme DUCHER présente les grandes intentions et tendances qui se dessinent aujourd'hui pour ce secteur (voir carte). Celles-ci doivent donner matière à réflexion et être précisées par l'expression des citoyens :

- Un rapport à la Marne qu'il faut se réapproprier ;
- Un tissu bâti en façade de Marne à préserver puisqu'il participe au paysage pomponnais depuis la rivière ;
- Un bel espace boisé à protéger pour la biodiversité qu'il accueille et sa fonction d'îlot de fraîcheur en été ;
- Un parking en entrée de quai, côté rue de la Marne, dont la place et l'usage sont à requestionner, aussi en se tournant davantage vers les mobilités douces.

### **OAP n°2 « Cœur de ville »**

Le périmètre de cette OAP est identifié sur une carte. Mme DUCHER explique qu'à travers cette OAP l'idée est de créer un noyau dynamique, complémentaire aux activités déjà présentes sur la ville, un lieu du quotidien, source d'attractivité, de lien social, qui donne envie d'y aller et de s'y retrouver.

### **> Le diagnostic**

Le site est structuré par des éléments naturels voire topographiques qui dessinent le paysage. Les services et équipements publics présents en font déjà une destination. Pomponne dispose ici d'un espace généreux et remarquable pourtant quasi inaccessible pour les habitants. Le domaine du château de Pomponne devra être revalorisé et s'ouvrir davantage sur la ville.

### **> Les orientations**

Mme DUCHER présente les grandes orientations pressenties pour le secteur (voir carte) :

- Garder l'esprit « non bâti » et très paysager du site, avec une intelligence dans les aménagements à réaliser ;
- Développer des parcours de mobilités douces (tracés jaunes sur carte) et penser à une continuité d'un bout à l'autre du périmètre, depuis le centre-ville (Mairie) jusqu'à l'église/entrée du domaine du château, dans l'idée de créer un itinéraire de balade qualitatif ;
- Confirmer la zone équipements/services entre la rue de Paris et le chemin de halage en renforçant les activités et les aménagements pour affirmer le rôle du site ;
- Redonner des usages et un sens au parc-jardin du château, valoriser les cascades, le plan d'eau, etc.



### 3. LA DÉMARCHE DE PARTICIPATION CITOYENNE

Mme Julie DUCHER rappelle qu'il s'agit d'une nouvelle étape du dialogue citoyen, souhaitée par le Maire et son équipe, et préalable au projet de révision du PLU de la ville.

Les objectifs de cette démarche sont de donner aux citoyens les clés de compréhension de la révision du PLU et du rôle des OAP, de partager tous ensemble une vision de Pomponne pour demain, et surtout d'entendre les suggestions, préoccupations et attentes des habitants par rapport au renouvellement des secteurs Gaudineau-Bizeau et Cœur de ville. Pomponne ne peut se renouveler sans ses habitants.

Mme DUCHER précise donc les attentes en matière de participation citoyenne sur les 2 OAP. Lors d'un atelier citoyen à venir, les habitants seront amenés à réfléchir :

- Pour l'OAP « Quais Gaudineau-Bizeau » sur la revalorisation des berges : comment retravailler le rapport aux berges de la Marne, comment en faire un vrai lieu de destination parfaitement intégré à la Ville ? Il s'agira de réfléchir en termes d'usages, d'activités mais aussi de paysage voire d'architecture puisque cette OAP est peut-être aussi l'opportunité de renouveler la « carte postale » de Pomponne.
- Pour l'OAP « Cœur de ville » : recueillir vos attentes de façon globale pour créer un véritable lieu dynamique du quotidien d'une part sur la partie « verte » parc-jardin (quels usages ?) et d'autre part sur le secteur situé entre la route départementale et la voie ferrée (quels aménagements ?).

Mme DUCHER explique avec un schéma la façon dont les expressions des citoyens seront prises en compte dans le travail de révision du PLU et de définition des OAP.

### 4. LE CALENDRIER

Mme DUCHER présente les prochains rendez-vous organisés dans le cadre de ce dialogue citoyen.

Les habitants sont invités à participer à un **atelier citoyen samedi 8 juin à 10h** en salle des mariages de Pomponne pour un travail en groupes sur les 2 OAP précédemment présentées. Pour cet atelier, il est demandé aux citoyens de s'inscrire au préalable, soit via la feuille d'inscription disponible en entrée de salle, soit par email à [mairie@pomponne.org](mailto:mairie@pomponne.org).

Une **réunion publique de restitution** viendra ensuite clôturer cette étape de dialogue citoyen le **samedi 22 juin à 10h** en salle Simon Arnould (Mairie de Pomponne). Cette réunion sera l'occasion de rendre compte du travail réalisé en atelier citoyen et de présenter la façon dont le Maire et son équipe intégrera ce travail dans les prochaines étapes de la révision du PLU. Le bilan de la démarche de participation citoyenne sera rendu public et ajouté au dossier pour l'enquête publique à venir.

Mme CAMPOS-BRÉTILLON poursuit en donnant les grandes échéances du projet de révision du PLU de Pomponne. L'année 2024 doit permettre de finaliser le travail avant de réunir et de consulter les Personnes Publiques Associées. L'année 2025 sera consacrée à l'enquête publique réglementaire et aux démarches légales.

### - TEMPS D'ÉCHANGES AVEC LE PUBLIC -

Mme CAMPOS-BRÉTILLON remercie le public de son attention et propose aux participants de poser leurs questions.



## 1<sup>ère</sup> prise de parole

### Questions :

- Il faut retrouver la Marne mais aujourd'hui la voie ferrée sépare Pomponne de la rivière et il y a ainsi beaucoup de contraintes. D'ailleurs, en matière de réglementation par rapport aux bords de Marne, il me semble qu'il faut prendre en compte VNF (Voies Navigables de France) qui n'autorisera probablement pas d'activités type guinguette.
- Les nouvelles constructions de logements engendrent davantage de circulation automobile. Pomponne est déjà très engorgée, avec une saturation de l'A104. Quid du traitement des voies de circulation ? Sans parler de la contrainte du pont en X.
- Il n'a pas été mentionné l'accès aux soins : des offres de santé sont-elles prévues dans les programmations pressenties ?

### Réponses :

- M. le Maire constate effectivement que Pomponne est scarifiée par de nombreux éléments d'infrastructures. La rue de Paris est empruntée par environ 7 000 voitures par jour. Les nouvelles constructions sont la réponse à une évolution démographique et donc à un besoin de logements dont les enjeux dépassent le périmètre de la ville pour se jouer au niveau de la région. Il faut cependant prendre en compte que les modes de déplacement d'aujourd'hui ne seront pas ceux de demain. Lorsque des logements sont construits, les villes sont fortement incitées à faire le moins possible de parking car l'idée est de favoriser les déplacements par les transports publics, les alternatives telles que le covoiturage et les mobilités douces. N'oublions pas non plus que Pomponne bénéficie d'une gare stratégique en termes de desserte à Thorigny-Lagny.
- Concernant l'accès aux soins, M. le Maire consent que les urgences de l'hôpital de Jossigny sont souvent saturées mais des maisons de santé sont en développement sur le territoire de Marne et Gondoire. A Pomponne, si l'équipe municipale partage l'envie des habitants de disposer d'une maison de santé, la réalité force à constater qu'il manque de praticiens pour la remplir (exemple des 50 logements livrés récemment en pied de gare, avec un rez-de-chaussée inoccupé par manque de praticien), c'est donc un choix de la municipalité de ne pas se lancer dans l'aménagement d'une maison de santé à ce jour, mais c'est une problématique dont a bien conscience l'équipe municipale. M. le Maire rappelle que les habitants peuvent bénéficier des offres de soin sur Vaires-sur-Marne et Lagny-sur-Marne.

## 2<sup>ème</sup> prise de parole

### Questions :

- Le pont en X est-il intégré à la réflexion de l'OAP des Quais ? Il y avait une commission qui avait été créée sur le réaménagement du pont, où en est-on ?
- Concernant les abords de la Marne, il y a aujourd'hui 2 accès aux berges mais pas très engageants, il faudrait revoir les accès à la Marne pour mieux tirer profit du fleuve.
- Pomponne est une ville qui bénéficie de nombreux espaces verts mais beaucoup ne sont pas accessibles au public. Il faudrait ouvrir au public le parc du château, la plupart des Pomponnais ne le connaît pas.

### Réponses :

- Au sujet du pont en X, M. le Maire répond qu'il n'y a pas de commission spécifique en cours. Ce qui est sûr c'est que le pont ne peut pas être « reporté » ailleurs, il faut donc faire avec. On a sanctuarisé l'extension de ce pont dans l'OAP pour élargir le tablier et



y implanter des circulations douces. Le sujet devra être traité un jour ou l'autre. En juin, selon les dernières informations de la SNCF, nous aurons un état des lieux du pont en X.

- Concernant les accès à la Marne, M. le Maire partage le constat : les accès sont à revoir et à créer, cela fait bien partie des enjeux de la révision du PLU et du travail sur les OAP.
- Sur les espaces verts, M. le Maire relève un antagonisme propre à Pomponne : la ville possède de nombreux espaces, exceptionnels pour sa situation périurbaine, mais la plupart appartient au domaine privé donc reste fermée au public. Le parc-jardin est tout de même ouvert 2 fois par an, à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine en septembre et pour la chasse aux œufs de Pâques, ce qui n'était pas le cas avant. L'ouverture de ces espaces verts s'inscrit totalement dans la révision du PLU. C'est un cœur de ville patrimonial qu'il faut créer, c'est un parc qui permet également de relier les quartiers entre eux. M. le Maire souligne l'importance de partager le PLU avec les habitants car il s'agit d'une véritable feuille de route pour l'avenir de la ville et pour rendre Pomponne dynamique.

### 3<sup>ème</sup> prise de parole

#### Questions :

- Un dépliant 4 pages a été distribué par la Mairie en boîtes aux lettres au sujet des opérations de logement sur la ville, certains chiffres sont jugés erronés.
- Par ailleurs, que deviennent les anciennes OAP définies dans le précédent PLU ?
- Concernant le quai Gaudineau, il faut prendre en compte le risque inondations, notamment par rapport aux voies de circulation et de cheminement pour les habitants du secteur. En effet si on densifie se pose la question de la circulation et notamment en cas d'inondation. Dans la précédente OAP il y avait une circulation au nord de la voie ferrée pour permettre aux gens de continuer à circuler en cas d'inondation, est-ce toujours d'actualité ?
- Pour l'OAP Cœur de ville, il y avait un projet d'extension du cimetière lors de la précédente mandature. Que va devenir le terrain alors acquis par la commune ?
- Enfin, un Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) – comité de participation citoyenne en charge de se prononcer sur les sujets d'urbanisme a été instauré par l'équipe municipale actuelle. Qu'en est-il de sa pérennité, à quand la prochaine réunion ?

#### Réponses :

- M. le Maire ne souhaite pas revenir sur les chiffres communiqués qui constituent un faux débat.
- Sur l'OAP des Quais, la voie de desserte au nord du secteur est bien confirmée (en violet sur la carte). A terme ce sera la voie qui distribuera les lots par l'arrière au profit d'une voie verte sur les quais qui sera une circulation douce.
- L'extension du cimetière n'est pas en projet aujourd'hui car il n'y a pas de problème de places et il faut prendre en compte les évolutions de pratique en matière de sépulture type columbarium. La ville se fait d'ailleurs accompagnée par un bureau d'études qui analyse ces besoins spécifiques ainsi que la reprise des tombes. Donc aujourd'hui l'extension du cimetière n'est pas une priorité. De plus, le terrain étant en pente, il faudrait le rendre accessible et le coût avait été estimé par l'ancienne municipalité à environ 1M d'euros.
- Quant à la CCU, l'instance est maintenue et elle se réunira prochainement. Au-delà de la CCU, M. le Maire rappelle que l'équipe municipale travaille également en commission avec les élus ainsi qu'avec l'urbaniste en charge de la révision du PLU.



## 4<sup>ème</sup> prise de parole

### Questions :

- En octobre 2022, certains propriétaires du secteur Gaudineau ont reçu un courrier reçu de la part d'un promoteur qui souhaitait acheter leurs terrains affirmant avoir eu l'accord de la Mairie. Est-ce vrai ?

### Réponses :

- M. le Maire dément formellement : rien n'a été autorisé, ce promoteur ment mais reste libre d'écrire des courriers. M. le Maire précise d'ailleurs que lorsqu'un promoteur lui adresse une demande, il renvoie systématiquement à la révision du PLU en cours. Il souligne qu'aujourd'hui, beaucoup d'acteurs et de promoteurs s'intéressent au foncier Métin.

## 5<sup>ème</sup> prise de parole

### Questions :

- Un habitant regrette la faible participation du public à la réunion d'information, peut-être un problème de communication.
- Il reste par ailleurs réservé par rapport à l'avenir projeté pour la voiture dans la ville à horizon 10-15 ans et n'est pas convaincu par les mobilités douces. Les mobilités sont un vrai sujet. L'augmentation de la population impacte forcément le nombre de voitures, et également le besoin accru d'équipements. Il est relevé la capacité de stationnement qui reste importante sur Pomponne, avec un parking silo utilisé au 2/3, ce qui est peu. Sur le quai Gaudineau, il y a un vrai problème de circulation. Le pont en X est probablement à réfléchir conjointement avec les communes de Thorigny et de Lagny. Il faut qu'il y ait une réflexion commune car c'est un point de passage commun.
- Par rapport à la médecine, c'est une vraie problématique.

### Réponses :

- M. le Maire entend les préoccupations au sujet de la place de la voiture en ville et des efforts qu'il reste à faire sur le développement du réseau de transport public. Le problème pour nos villes n'est pas forcément la voiture, mais plutôt de pouvoir se rendre d'un point A à un point B. Les choses évoluent malgré tout. Par exemple aujourd'hui on arrête de prendre nos voitures pour aller à Paris car c'est devenu trop compliqué.
- M. le Maire partage le constat sur la santé : même en région parisienne, le désert médical existe. Lorsqu'il y a une opération immobilière, il sollicite les médecins pour qu'ils puissent s'installer en rez-de-chaussée des immeubles, mais cela reste compliqué de les faire venir.
- Concernant les mobilités douces, sur le secteur Grimpé le sujet évolue encore. Le promoteur soumettra sa proposition lors d'une prochaine réunion publique.
- M. le Maire confirme que la proximité des villes et du pôle gare situé à la croisée des 3 communes, et des projets immobiliers qui se développent sur Thorigny et Lagny impactent le secteur des quais. Il y avait au départ une envie de réfléchir ensemble sur le cœur d'agglomération « Lagny-Thorigny-Pomponne » mais cela ne s'est pas fait. Il faut réfléchir à des endroits « éphémères » pour le stationnement, pour permettre la réversibilité des usages pour faire la ville de demain.
- Enfin, sur la communication liée à cette réunion d'information, M. le Maire convient que c'est toujours un peu compliqué de planifier l'information. C'est la raison pour laquelle



l'équipe de la ville a fait une distribution en boîtes aux lettres. Il rappelle cependant que des affiches ont été installées dans les mobiliers urbains de la ville et que l'information a été diffusée via la newsletter mensuelle, qui paraît tous les 1<sup>ers</sup> jeudis du mois, et à laquelle il invite les habitants à s'inscrire.

## **6<sup>ème</sup> prise de parole**

### **Questions :**

- Une habitante remercie pour le partage d'informations ce matin qu'elle a trouvé très intéressant mais regrette qu'il n'y ait pas plus de familles représentées.
- Au sujet des mobilités douces, beaucoup de familles tentent de faire l'effort mais sont vite démotivées car les trottoirs ne sont pas adaptés notamment pour accéder à l'école des Cornouillers. Il y a donc une vraie réflexion à avoir pour partager les mobilités et favoriser les circulations douces.
- Pour le projet du Grimpé elle suggère de peut-être revoir le sens des circulations.
- Concernant les espaces publics, il y a un vrai manque pour se retrouver en famille, avec des enfants. Actuellement, les familles vont au skate parc mais il n'y a pas d'ombre ce qui est problématique aux beaux jours.
- Enfin, l'offre de santé reste un gros problème car les Pomponnais ne sont pas prioritaires pour les médecins de Thorigny et Lagny. Le travail sur le PLU et les OAP doivent rendre Pomponne attractive pour attirer des praticiens.

### **Réponses :**

- M. le Maire souscrit aux remarques. Concernant les mobilités, et notamment le sens des circulations, une étude de trafic est en cours. Le diagnostic et les propositions qui seront prochainement reçus seront étudiés et discutés.
- M. le Maire explique que des familles ont également fait remonter le problème du skate parc et le sujet est en réflexion.
- M. le Maire se réjouit que les enjeux de la révision du PLU aient été aussi bien compris car effectivement l'attractivité de la Ville est un axe essentiel pour le développement de Pomponne.

## **7<sup>ème</sup> prise de parole**

### **Questions :**

- Quid d'imposer du béton bas carbone dans les nouvelles constructions ?
- Par ailleurs, Pomponne est-elle toujours représentée à la Commission des bassins ?

### **Réponses :**

- M. le Maire confirme qu'une attention particulière est portée aux dépenses énergétiques des bâtiments et à la construction. Ce n'est pas tant l'utilisation du béton bas carbone qui est recherchée, mais plutôt l'équation globale pour être plus éco-responsable, en utilisant les ressources et les productions locales. Bien que le secteur du BTP soit effectivement un des secteurs qui émet le plus de carbone, ce qui importe, c'est surtout d'avoir des bâtiments qui consomment moins d'énergie durant toute leur vie.
- Au sujet de la Commission des bassins, Pomponne est toujours représentée à la commission des bassins.



## CONCLUSION

Mme Caroline CAMPOS-BRÉTILLON remercie les intervenants et les citoyens, rappelle que les personnes intéressées peuvent s'inscrire dès maintenant à l'atelier citoyen du 8 juin prochain, via la feuille d'inscription disposée à l'entrée de la salle, ou via l'adresse mail [mairie@pomponne.org](mailto:mairie@pomponne.org) et donne rendez-vous également aux habitants le 22 juin pour la réunion publique de restitution. Les éléments présentés ce jour ainsi que le compte-rendu de cette réunion publique seront disponibles et mis en ligne sur le site Internet de la ville <https://pomponne.fr/> dans les prochains jours.

*- Fin de la réunion à 12h10 -*



## Compte-rendu de l'atelier citoyen sur les 2 OAP « Quais Gaudineau-Bizeau » et « Cœur de ville » Samedi 8 juin 2024

### Intervenants

#### *Animatrices concertation*

- Mme Caroline CAMPOS-BRÉTILLON, Présidente-fondatrice URBAPOL Consulting
- Mme Julie DUCHER, Directrice Générale URBAYA

#### *Expert*

- M. LETELLIER, Architecte-Urbaniste-Paysagiste, RIVIÈRE-LETELLIER

19 participants

Début de la réunion à 10h05

### ACCUEIL



À leur arrivée, les participants sont invités à localiser sur un plan de la ville le quartier où ils résident.

M. le Maire remercie les habitants de leur mobilisation et de leur présence à cet atelier qui doit permettre des échanges libres et apolitiques entre les participants. Il rappelle qu'il s'agit d'un dialogue citoyen facultatif, en amont du processus de concertation réglementaire qui sera organisé ultérieurement. C'est une démarche « bonus » qu'il a souhaité mettre en place pour que les Pomponnaises et les Pomponnais puissent appréhender les notions d'urbanisme et ainsi s'approprier le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme.

- M. le Maire s'éclipse pour laisser les participants travailler librement.

Mme Caroline CAMPOS-BRÉTILLON introduit la séance, présente les intervenants et demande aux habitants de se présenter (prénom, nom, quartier, profession). Les objectifs de cette démarche sont de donner aux citoyens les clés de compréhension de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et du rôle des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), de partager la vision de Pomponne de demain, et d'écouter les suggestions, préoccupations et attentes de chacun par rapport à l'aménagement des secteurs Gaudineau-Bizeau et Cœur de ville.

La matinée se déroulera en 3 temps :

- une séquence d'information collective : qu'est-ce qu'un PLU, contexte de la révision du PLU et focus sur les OAP ;
- un travail en groupes répartis par OAP : « Quais Gaudineau-Bizeau » / « Cœur de Ville » ;
- un temps collectif de restitution orale du travail effectué en groupe.



## 1. LE CONTEXTE DE LA RÉVISION DU PLU DE POMPONNE

Dans un premier temps, Mme CAMPOS-BRÉTILLON rappelle très succinctement ce qui a été exposé il y a 15 jours en réunion publique d'information afin que tous les participants aient le même niveau d'informations.

Le PLU est un document d'urbanisme qui **définit les grandes orientations d'aménagement, régule le droit de propriété dans l'intérêt général et réglemente l'utilisation des sols à la parcelle**, c'est-à-dire « comment construire ». C'est un document qui est **en constante évolution**, et ce pour s'adapter à la législation et la réglementation qui changent sans cesse.

Le PLU est composé de 4 éléments :

1. Un **rapport de présentation** comprenant un diagnostic du territoire, un état initial de l'environnement et la présentation des enjeux, du projet urbain de la ville.
2. Le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** qui définit les grandes orientations d'aménagement et d'urbanisme pour la Ville. C'est le document clé, le cœur du PLU.
3. Les **Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)** qui répondent concrètement aux ambitions du PADD sur des secteurs prédéfinis.
4. Le **règlement** qui inclut une partie graphique avec un plan de zonage pour définir les grandes zones (U : urbaine, AU : à urbaniser, N : naturelles et forestières, A : agricoles) et d'une partie écrite qui expose les règles d'urbanisme en fonction de chaque zone. À noter : Pomponne ne présente pas de zone AU.

Mme CAMPOS-BRÉTILLON explique que tout citoyen qui a un projet sur sa parcelle ou sur son bâti doit se référer au PLU pour identifier le secteur dans lequel se situe son projet, la zone (N, A, AU ou U) et étudier le règlement pour savoir ce qui est autorisé et interdit. Le permis de construire qui sera ensuite à déposer devra être conforme au PLU. Ainsi, tout le monde est concerné par le PLU : habitants, administrations, commerçants, industries, entreprises ou encore exploitations agricoles. Et le PLU s'applique à tous types de projet : neuf (individuel et collectif), rénovation, extension, surélévation.

Le PLU de Pomponne date de 2015 et a été modifié à plusieurs reprises en 2019, 2020 et 2023. Une délibération a été votée en conseil municipal le 2 avril 2021 pour lancer la révision totale du PLU. La municipalité a souhaité initier cette révision pour :

- Préparer la ville aux grands enjeux de demain et répondre aux attentes et besoins de la population ;
- Prendre en compte les évolutions législatives et réglementaires ;
- Mettre en comptabilité le PLU avec les documents d'urbanisme supra-communaux (SDRIF.E - Schéma Directeur de la Région Île-de-France. Environnement, SCOT - Schéma de Cohérence Territoriale de Marne et Gondoire, PLH - Plan Local de l'Habitat de Marne et Gondoire, etc.).

Dans le cadre de la révision du PLU de Pomponne, 2 secteurs d'OAP ont été définis. Ils répondent ainsi aux grandes orientations inscrites dans le PADD : créer et renforcer les polarités, renforcer les usages tout en conservant l'identité de chaque quartier, créer des relations inter-quartiers, penser « sobre » et « durable », favoriser la densification autour du pôle gare avec l'implantation de commerces, de services et d'équipements, préserver et valoriser des formes d'habitat innovantes.

Pour préciser, l'ambition de l'OAP « Quais Gaudineau-Bizeau » est de marquer et d'aménager une entrée de ville et de se réappropriier les berges de Marne. L'enjeu de l'OAP « Cœur de Ville » est de créer un véritable cœur de ville hybride non-construit.



## 2. TRAVAIL EN GROUPES

Mme Julie DUCHER propose aux participants de réfléchir collectivement, en petits groupes, sur chaque OAP. Il est procédé à un tirage au sort pour répartir les participants de façon équilibrée entre les deux OAP.

Pour aider les participants dans leurs réflexions, des supports ont été préparés par Urbaya et URBAPOL Consulting (cartographies, *moodboard*, vignettes-pictogrammes, cartes-références thématiques, ...).

### • OAP « Quais Gaudineau-Bizeau »

Le groupe est divisé en 2 sous-groupes répartis sur 2 tables.

Les participants sont invités à travailler dans un premier temps sur le secteur Gaudineau et dans un deuxième temps sur le secteur Bizeau.

Chaque groupe reçoit un kit pour chaque OAP :



- 1 mode d'emploi
- 1 carte zoomée de l'OAP avec les usages ;
- 1 jeu de cartes-références ;
- des post-it de couleur (1 couleur = 1 usage);
- 2 affiches.



Mme CAMPOS-BRETILLON rappelle les usages actuels du secteur des « quais » et les grandes orientations à l'aide de plans larges et zoomés.

Elle explique les règles du jeu : pour chacun des usages « logements / équipements / polarités / activités récréatives et ludiques / ... », les participants positionnent des cartes-références sur les thèmes (mobiliers, équipements, logements, services, ...) qu'ils aimeraient voir se développer

sur le secteur en question. Ils doivent ensuite coller les cartes-références dans les colonnes en fonction des usages. Les participants peuvent également écrire sur des post-it leurs idées, au-delà de ce qui est illustré par les cartes-références.





- OAP « Cœur de ville »

A l'aide de plans affichés sur grilles, Mme DUCHER présente le périmètre de l'OAP, les différents sous-secteurs, les orientations générales et les enjeux spécifiques à chaque zone. Les participants vont se prêter à deux exercices successifs pour traiter d'une part les zones 1b/c/d (localisées entre la RD et les voies ferrées, présentant des installations sportives, le square Dumez, des parkings et des petits bâtiments), puis la zone 2a d'autre part (composée du parc-jardin du domaine du château de Pomponne, cascades et plan d'eau).

### Exercice n°1 – Zones 1b/c/d

Pour chaque sous-secteur, les participants doivent réfléchir au renouvellement des espaces, des aménagements et des activités proposées. Pour ce faire, ils disposent :

- De plans zoomés de la zone ;
- D'une fiche qui rappelle les usages actuels et les axes de réflexion de chaque zone ;
- De planches « moodboard » pour aider la réflexion et faciliter la projection ;
- De grandes feuilles pour noter leurs propositions.



### Exercice n°2 – Zone 2a

Pour cette zone actuellement peu accessible au public et qui accueille un espace vert atypique, les participants sont invités à penser à la façon de se réapproprier l'espace et d'en faire une destination (pour les habitants mais aussi pour les touristes).



Pour ce faire, ils disposent :

- D'un plan zoomé de la zone ;
- D'une fiche qui rappelle l'état actuel et les axes de réflexion pour la zone ;
- De vignettes-pictogrammes illustrant soit des aménagements légers (bancs, kiosque, tables de pique-nique, racks à vélos, etc.), soit des activités (randonnées, barque, événements festifs...).

## 3. RESTITUTION

Chaque groupe restitue à l'oral ses réflexions :



- OAP « Quais Gaudineau-Bizeau »

- Secteur « Gaudineau »

	Activités récréatives	Logements	Activités sur l'eau	Aménagements des berges	Entrée de ville / polarités
<b>Groupe 1</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Location de paddles, de kayaks avec l'installation d'une base flottante sur la Marne pour aménager un espace détente. Le stockage du matériel pourra se faire sur la parcelle, de l'autre côté du cheminement piétons / vélos.</li> <li>◆ Aménagement d'un parcours santé le long des berges avec des agrès adaptés à tous les niveaux.</li> <li>◆ Aménagement d'un parcours de découverte de la</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Petits logements (individuels, petits collectifs R+2).</li> <li>⇒ <i>Le groupe s'est beaucoup interrogé sur les conditions de déplacement dans la zone.</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Aménagement d'un ponton sur la Marne pour la location de bateaux électriques sans permis.</li> <li>◆ Pas de restauration.</li> <li>⇒ <i>Envie de préserver la tranquillité du quartier donc pas favorable au développement d'activités sur l'eau.</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Aménagement d'un parcours artistique.</li> <li>◆ Installation de mobiliers urbains de détente : bancs, chaises longues.</li> <li>◆ Installation de canisette(s) car problèmes de déjections canines au niveau des quais.</li> <li>◆ Aménagement de liaisons douces piétonnes et cyclables le long des berges.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Volonté de créer un véritable signal architectural autour de la cheminée par exemple.</li> <li>◆ Équipements : un SAMI ou une école de danse.</li> </ul>

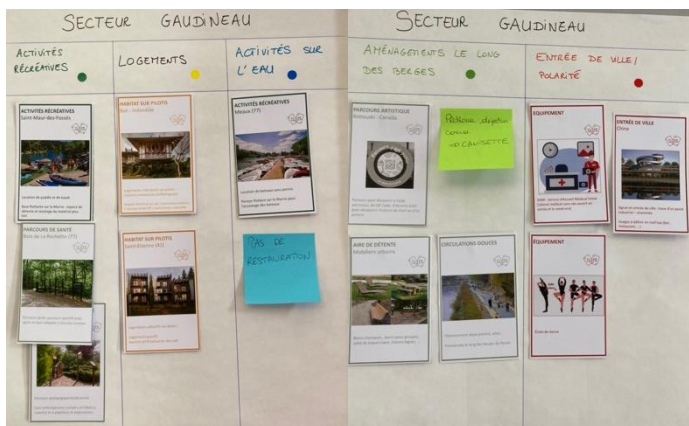
# Révérons POMPONNE !

PARTICIPATION CITOYENNE POUR LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME



	biodiversité – installation de nichoirs, d'hôtels à insectes, ...				
<b>Groupe 2</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Aménagement d'un parc de jeux pour enfants.</li> <li>◆ Installation de jeux de sociétés « géants » en plein air (jeux de dames, échecs, ...).</li> <li>◆ Aménagement d'une promenade calme réservée aux piétons et cyclistes.</li> <li>◆ Aménagement d'un parcours de découverte de la biodiversité – installation de nichoirs, d'hôtels à insectes, ...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Petits logements (individuels, petits collectifs).</li> <li>◆ Création de bassins de rétention aménagés en marre éducative, préservation des espaces naturels, ...</li> <li>◆ Installation de murs végétalisés sur les bâtiments pour garder cet esprit végétal.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Un restaurant flottant.</li> <li>◆ Création d'un espace pour les pêcheurs (coin pêche).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Réhabilitation des quais pour lutter contre les inondations.</li> <li>◆ Remise en état des passages existants vers les quais (tunnel).</li> <li>◆ Aménagement d'une circulation douce (piétons / vélos).</li> <li>◆ Installations de mobiliers urbains : bancs, chaise longues, tables de pique-nique, ...</li> </ul> <p>Aménagement d'un parcours santé avec des agrès adaptés à toutes et tous.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Création d'un pôle équipement avec un SAMI par exemple et au-dessus un espace roof-top.</li> <li>◆ Aménagement de cheminements piétonniers vers la gare et vers le parking de la gare.</li> </ul> <p>⇒ <i>Attention : la chaussée s'effondre au niveau du pont en X.</i></p>

Groupe 1



Groupe 2





○ Secteur « Bizeau »

	Aménagements des berges	Activités sur l'eau	Requalification du parking	Travail sur les façades des bâtiments
<b>Groupe 1</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Organisation d'expositions artistiques en plein air.</li> <li>◆ Aménagement de mobiliers urbains tout le long des berges.</li> <li>◆ Aménagement d'un espace détente : grande pelouse avec des mobiliers.</li> </ul> <p>⇒ <i>Le groupe s'est exprimé sur son envie d'avoir un espace calme à cet endroit.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Création d'hébergements touristiques sur l'eau pour répondre au manque d'hébergements touristiques du secteur : gîte sur une péniche ou « house boat »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Organisation d'animations :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- aménagement d'un kiosque à musique qui pourrait accueillir des spectacles, des concerts, des rencontres citoyennes, des expositions éphémères, ...</li> <li>- aménagement d'un théâtre de marionnettes pour le jeune public.</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Travail sur la colorimétrie des bâtiments pour retrouver un esprit « impressionniste » et un paysage bucolique, champêtre en milieu urbain.</li> </ul>
<b>Groupe 2</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Aménagement d'espaces de détente : hamacs, bancs, tables de pique-nique, chaises longues, ...</li> <li>◆ Organisation d'activités en journée (pas en soirée pour préserver le calme du quartier).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Création d'hébergements touristiques sur l'eau, type « house boat » pour répondre au manque d'hébergements touristiques du secteur.</li> <li>◆ Création d'un restaurant flottant.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Aménagement d'un théâtre de marionnettes.</li> <li>◆ Organisation d'expositions éphémères.</li> <li>◆ Vérifier la disponibilité des parkings voisins pour ne pas pénaliser les commerces de proximité.</li> <li>◆ Bien indiquer les parkings à proximité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Travail sur la colorimétrie des bâtiments pour retrouver un esprit « impressionniste » et un paysage bucolique, champêtre en milieu urbain.</li> </ul>

# Révélon POMPONNE !

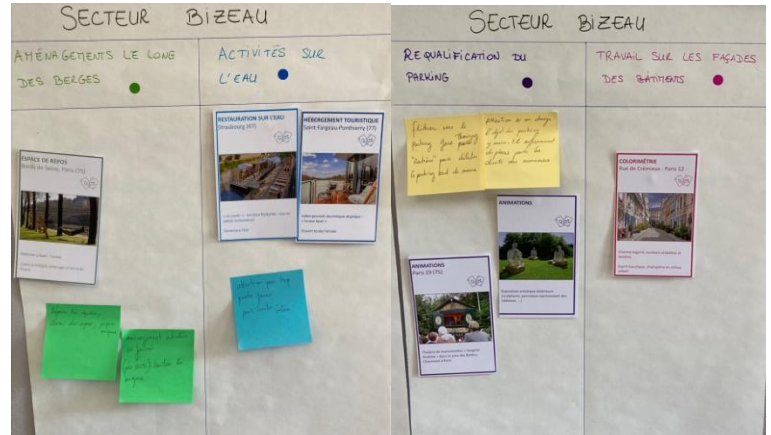
PARTICIPATION CITOYENNE POUR LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME






## Groupe 1






## Groupe 2



- OAP « Cœur de ville »
  - Zones 1b/c/d

	Groupe A	Groupe B
<b>Zone 1b</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Carrefour Mairie</b> : créer espace paysager à l'emplacement n°1, végétalisation pérenne (arbustes persistants) + décor sur voirie. <i>Inspiration :</i> </li> <li>• <b>Piste cyclable (n°2)</b> : prolongation jusqu'à la rue du port + décor voirie <i>Inspiration :</i> </li> <li>• <b>Parking (n°3)</b> : création d'un carport photovoltaïque + ajout de bornes de recharge pour véhicules électriques + décor expo photo pour habiller le parking (qui pourrait se prolonger sur la zone 1c). <i>Inspiration :</i> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conserver un parking</li> <li>• Installer une épicerie ou une boulangerie</li> </ul> <p><u>Commun aux 3 zones :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conserver un parking et prévoir une voie douce qui permette aux individus de circuler de la zone 1b vers la zone 1d. Actuellement les trottoirs sont trop étroits et dangereux pour les familles.</li> <li>• Voie de circulation des voitures : au bout de la zone, en face du château, ajouter un feu tricolore calé sur la vitesse des voitures pour sécuriser la zone et favoriser l'utilisation de la voie douce (cf. ci-dessous).</li> </ul>



<p><b>Zone 1c</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une épicerie ou une boulangerie</li> <li>• <u>Café associatif + foodtrucks</u> (n°4) : création zone dédiée à l'accueil des foodtrucks sur zone bétonnée) <i>Inspiration :</i> </li> <li>• <u>Sur zone non bétonnée</u> (n°5) : créer un espace accueillant un square pour enfants et une zone détente pour adultes, paysager (arbres pour zones d'ombre) + début d'un parcours santé adultes/enfants</li> <li>• <u>Toilettes publiques</u> (n°6)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aménager un parking vert/engazonné pour garer les véhicules « verts »</li> </ul>
<p><b>Zone 1d</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Tennis</u> (n°7) : réfection de l'accueil et des sanitaires + conservation et restauration de 4 terrains en terre battue (suppression des autres courts)</li> <li>• <u>Complexe sportif</u> (n°8) : créer un complexe mixte intérieur/extérieur avec mur d'escalade <i>Inspiration :</i> </li> <li>• <u>Stade</u> (n°9) : couvrir le stade avec 1 toiture type halle <i>Inspiration :</i> </li> </ul> <p><small>©NP2F architectes</small></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Local / Café associatif</u> : à la place et incluant des toilettes, un lieu d'échanges intergénérationnel. Eventuellement une guinguette : exemple Dampmart.</li> <li>• Garder 1 zone centrée sur l'extérieur avec un préau pour protéger du soleil ou des intempéries : l'installer sur la surface du <i>skate park</i> et déplacer le <i>skate park</i> sur une surface plus ombragée</li> <li>• Conserver la piste qui permet de faire de la course, du vélo, etc.</li> <li>• Réarborer</li> <li>• Réduire le nombre de terrains de tennis</li> </ul>





○ Zone 2a

Groupe A	Groupe B
<p>Zone calme propice à la détente et aux balades, pouvant accueillir des événements festifs ponctuellement.</p> <p>Aménagements privilégiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Totem / Plan d'orientation en entrée de parc</li> <li>● Des bancs disséminés sur la zone</li> <li>● Possibilité de faire la fête de la musique ou autre sur l'esplanade côté ouest</li> <li>● Nacelle / Balançoire pour se détendre, lire</li> <li>● Pont au niveau des cascades</li> <li>● Barques pour profiter du plan d'eau</li> <li>● Kiosque / Tonnelle pour abriter des spectacles (théâtre, musique...)</li> <li>● Chantier participatif pour restaurer le patrimoine dégradé</li> <li>● Chemin de randonnée vers la partie boisée à l'est</li> <li>● Parking arboré côté rue de Paris, masqué par une haie.</li> </ul>	<p>Zone plus verte et zen accueillant des événements festifs ponctuellement.</p> <p>Aménagements privilégiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Cinéma de plein air, fête de la musique, etc. sur l'esplanade côté ouest</li> <li>● Stand de glaces / boissons</li> <li>● Bancs et tables de pique-nique</li> <li>● Parking / Racks pour vélos</li> <li>● Barques et pédalos pour profiter du plan d'eau</li> <li>● Chemin de randonnée / Voie douce à travers la partie boisée à l'est, permettant de relier le quartier des Cornouillers à la rue de Paris</li> <li>● Aménagement d'une passerelle piétonne enjambant la rue de Paris pour continuer la voie douce jusqu'aux zones 1b/c/d.</li> <li>● Panneaux signalétique / Orientations pour jalonner les parcours</li> <li>● Totem / Plan d'orientation à l'entrée nord-est du parc</li> <li>● Kiosque / Tonnelle pour abriter des spectacles (théâtre, musique...)</li> <li>● Chantier participatif pour restaurer le patrimoine dégradé.</li> </ul>
<p>OAP Cœur de ville - ZONE 2a</p>	<p>OAP Cœur de ville - ZONE 2a</p>



## ○ Zone 2b

Mme DUCHER propose à l'ensemble des participants un dernier exercice rapide sur la zone 2b de l'OAP Cœur de ville, située au nord du parc-jardin du domaine du château de Pomponne. Sur le thème de l'agriculture urbaine pressenti pour cet espace naturel et agricole non bâti, plusieurs activités, usages et aménagements sont listés. Les participants sont invités à voter pour les propositions qu'ils préfèrent et/ou à inscrire leurs propres idées.

Une grande feuille avec les propositions et un espace d'expression libre est affichée au mur. Des gommettes permettent aux participants de faire leur choix.



## 4. CONCLUSION

Mesdames DUCHER et CAMPOS-BRETILLON remercient l'ensemble des participants de leur mobilisation, du partage d'idées et de leur restitution claire et concise à l'assemblée. Les éléments projetés ainsi que compte-rendu de l'atelier seront prochainement mis en ligne sur le site Internet de la ville.

Elles invitent les participants à se retrouver **samedi 22 juin à 10 heures** pour la réunion publique de restitution avant de lever la séance.

- Fin de l'atelier à 12h10 -



## Compte-rendu de la réunion publique de restitution Samedi 22 juin 2024

### Intervenants

#### *Ville de Pomponne*

- M. Arnaud BRUNET, Maire de Pomponne
- Mme Laurence AUDIBERT, Adjointe au Maire en charge de l'urbanisme, du patrimoine, du projet de Parc-Jardins Partagés, des relations Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire

#### *Animatrices concertation*

- Mme Caroline CAMPOS-BRÉTILLON, Présidente-fondatrice URBA POL Consulting
- Mme Julie DUCHER, Directrice Générale URBA YAYA

*15 participants*

*Début de la réunion à 10h07*

### ACCUEIL

M. le Maire remercie les citoyens de leur présence et de leur participation à ce cycle de dialogue dans le cadre du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la ville. Au-delà de l'impératif réglementaire de cette révision, Pomponne doit se renouveler pour mieux répondre aux besoins et attentes de ses habitants, et se préparer aux enjeux environnementaux et sociétaux de la ville de demain. Le Maire et l'équipe municipale saluent l'implication des habitants à l'atelier citoyen du 8 juin. Toutes les idées exprimées ont été entendues et prises en compte par les élus dans leurs réflexions sur la révision du PLU et des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP). Le Maire et son équipe entendent bien poursuivre cette œuvre collective en informant du processus de révision du PLU à chaque étape clé, et en trouvant des manières de réimpliquer régulièrement les habitants sur les sujets qui font la ville de Pomponne.

Mme Caroline CAMPOS-BRÉTILLON présente le déroulé de la réunion publique et indique que le support projeté ainsi que le compte-rendu de cette réunion seront mis en ligne rapidement sur le site Internet de la ville. Elle précise également que le travail produit lors de l'atelier est exposé au fond de la salle pour que chacun puisse en prendre connaissance.

### 1. RETOUR SUR LA DÉMARCHE

Mme CAMPOS-BRÉTILLON rappelle qu'il s'agissait d'une nouvelle étape du dialogue citoyen, souhaitée par le Maire et son équipe, et préalable au projet de révision du PLU de la ville. Les objectifs de cette démarche étaient de donner aux citoyens les clés de compréhension de la révision du PLU et du rôle des OAP, de partager tous ensemble une vision de Pomponne pour demain, et surtout d'entendre les suggestions, préoccupations et attentes des habitants par rapport au renouvellement des secteurs Gaudineau-Bizeau et Cœur de ville.

Mme CAMPOS-BRÉTILLON revient sur les 3 temps forts de ce dialogue citoyen :

1. **Une réunion publique d'information** organisée samedi 25 mai 2024 afin de lancer la démarche et de donner un premier socle d'informations utiles pour que chaque habitant puisse se saisir du sujet et s'impliquer par la suite ;



2. **Un atelier citoyen** organisé samedi 8 juin 2024 afin de permettre aux habitants de donner leurs idées d'usages et d'aménagements sur chaque secteur ;
3. **Une réunion publique de restitution** organisée ce jour pour présenter le travail des participants à l'atelier, informer les habitants de la façon dont l'équipe municipale entend les prendre en compte et donner les prochaines étapes (de la révision du PLU et de la suite du dialogue avec les citoyens).

## 2. RESTITUTION DES ÉCHANGES : CE QUI A ÉMERGÉ

Mme CAMPOS-BRÉTILLON situe rapidement les 2 OAP sur la carte de Pomponne et explique la méthode de travail proposée aux participants durant l'atelier citoyen. Ces derniers étaient répartis équitablement par groupes : les uns travaillant sur l'OAP « Quais Gaudineau-Bizeau », les autres sur l'OAP « Cœur de ville ». La nature des exercices différait selon les OAP pour s'adapter aux caractéristiques et contraintes de chaque site.

Mme CAMPOS-BRÉTILLON en profite pour remercier les participants et saluer la bienveillance et l'écoute mutuelle dont chacun a fait preuve lors de cet atelier.

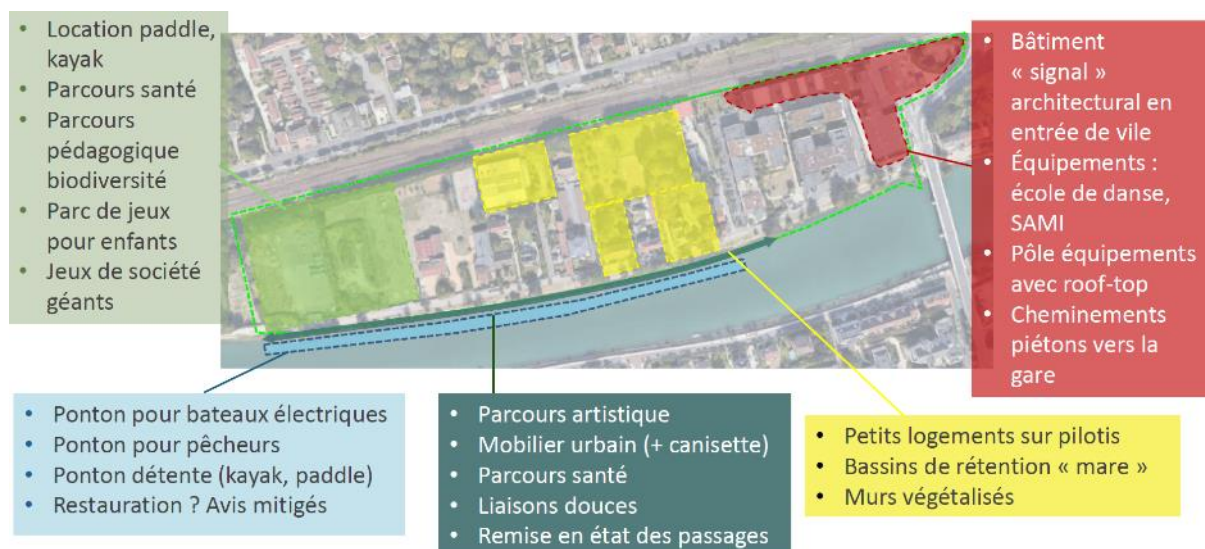
### OAP « Quais Gaudineau-Bizeau »

Les grands enjeux sur l'OAP « Quais Gaudineau-Bizeau » sont de retrouver une mixité des usages pour ce secteur d'entrée de ville et de se réapproprier les berges de Marne par des aménagements et des activités.

Les participants ont tout d'abord travaillé sur la zone « Quai Gaudineau », sur la base des grandes intentions qui se dessinent pour ce secteur :

- Diversité fonctionnelle ;
- Requalification de l'entrée de ville ;
- Développement des circulations douces ;
- Accès aux bords de Marne, adaptation des formes d'habitat au paysage ;
- Reconquête des espaces en friches.

Mme CAMPOS-BRÉTILLON recense toutes les idées qui ont émergé sur ce secteur :

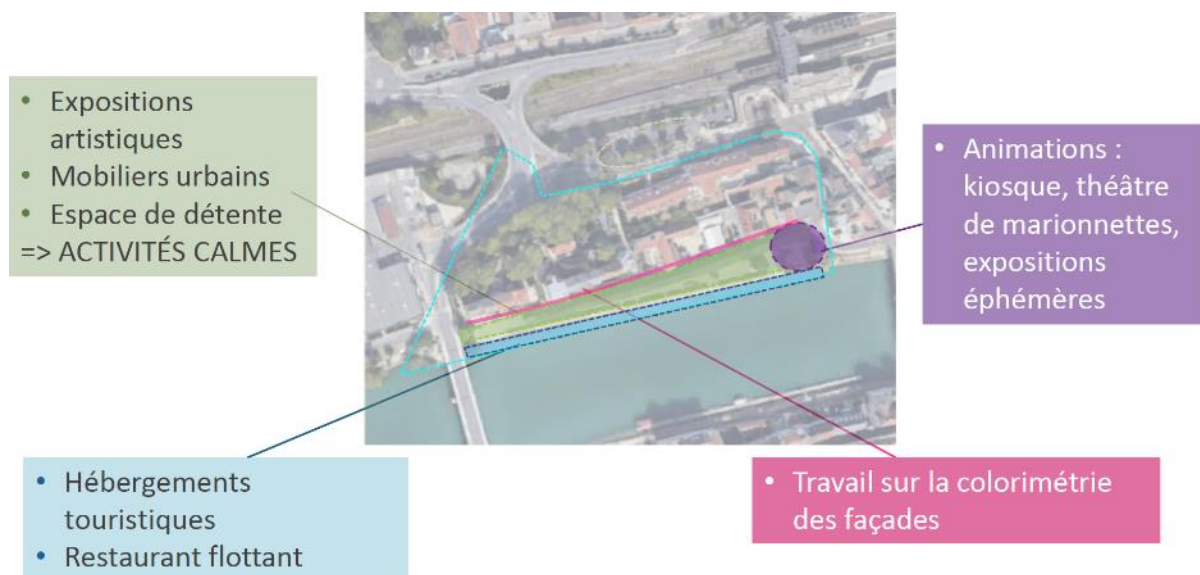




Mme CAMPOS-BRÉTILLON présente ensuite le travail réalisé sur la zone « Quai Bizeau », sur la base des intentions pour ce secteur :

- Valorisation de la Marne ;
- Préservation du patrimoine bâti et des formes d'habitat ;
- Protection des espaces boisés ;
- Transformation de l'usage du parking ;
- Développement des circulations douces.

Les propositions des participants sur ce secteur sont affichées :



## **OAP « Cœur de ville »**

Mme DUCHER poursuit la présentation avec l'OAP « Cœur de ville » dont l'objectif principal est de créer un lieu central qui (re) fasse le lien avec tous les autres quartiers de Pomponne, un lieu du quotidien, source d'attractivité et de lien social.

Le secteur est très hétérogène avec plusieurs zones aux caractéristiques propres qui le compose :

- Au nord, la zone formée par ce grand espace naturel et agricole qu'il convient de préserver, en la teintant d'agriculture urbaine ;
- Au centre, la zone formée autour du parc-jardin du château de Pomponne avec le bassin, les cascades... qu'il faut rouvrir au public et restaurer ;
- Au sud, une bande enclavée entre la rue de Paris et la voie ferrée qui présente une succession d'équipements et d'usages sans véritable parcours ni cohérence ;
- A l'est, un « pool » d'équipements structurants avec la Mairie, le cimetière et des habitations qu'il convient de conserver.



Mme DUCHER présente les propositions faites par les participants pour la zone au sud, située entre la rue de Paris et la voie ferrée :

- Conserver **un/des parking(s)**
- Maintenir **foodtruck** et autres **offres éphémères**
- Accueillir un **petit commerce de proximité** (boulangerie/épicerie)
- Créer un **café associatif intergénérationnel**
- **Arborer** davantage les espaces, les rendre plus conviviaux (expo photo, sanitaires, zones ombragées, guinguette...)
- Ne conserver que **3 ou 4 terrains de tennis**, les restaurer
- Prolonger la **piste cyclable**
- Aménager une **voie douce**, **sécuriser** les traversées (feu tricolore et design artistique)
- Réaménager le **complexe sportif**, avec une **halle couverte/préau**, des **pratiques sportives diverses** (mur escalade, skate park, piste athlétisme, etc.)
- Aménager un **parcours santé** adultes/enfants



Mme DUCHER expose les propositions faites par les participants pour la zone au centre, située au niveau du parc-jardin du château de Pomponne :



- **Redonner aux publics l'accès au parc-jardin**
- Réaliser des **aménagements** > pour un **espace vert calme** propice à la détente et aux balades, pour accueillir **des événements festifs** ponctuels
- **Créer des voies douces** pour traverser la zone du nord au sud et d'est en ouest
- Proposer un **chantier participatif pour restaurer** le patrimoine dégradé



Mme DUCHER termine par les souhaits des participants pour la zone au nord, sur le thème de l'agriculture urbaine :

## Thématique « agriculture urbaine » :

1. Ruches
2. Jardins partagés, potagers, vergers
3. Eco-pâturage
4. Ferme pédagogique
5. Epicerie solidaire
6. Activités pédagogiques  
(autour du jardin, compostage...)
7. Chantier participatif

## Autres idées :

- Marché de producteurs locaux
- Bacs déchetterie verts



## 3. PRISE EN COMPTE ET ARBITRAGES

Mme DUCHER souligne une nouvelle fois l'enthousiasme et le respect dont les participants ont fait preuve lors de l'atelier.

Beaucoup d'idées ont été partagées malgré la densité des exercices et le temps court pour les appréhender. Toutes les propositions ont été présentées à l'équipe municipale qui n'a pas vraiment eu d'arbitrage à faire puisqu'elles rejoignent les grandes réflexions et orientations imaginées par le Maire et ses élus.

Mme DUCHER explique que certaines propositions relèvent effectivement du PLU et ne pourront être mises en œuvre que dans un temps plutôt long, à l'issue du processus de révision du PLU. C'est le cas pour ce qui concerne les formes d'habitat, les typologies d'usages, les grands aménagements type création de voie à mobilités douces ou promenade paysagère.

En revanche, certaines idées pourraient voir le jour plus rapidement car hors périmètre du PLU : les aménagements urbains type installation de mobiliers, les animations éphémères type food truck, les parcours (santé, artistique, pédagogique...) et ce qui relève de la voirie (sécurité et signalétique).

Toutes les suggestions sont pertinentes mais certaines se heurtent malgré tout à des limites que la municipalité ne maîtrise pas (problématiques foncières notamment pour ce qui concerne le domaine du château de Pomponne).

## 4. PROCHAINES ÉTAPES

Mme DUCHER termine la présentation par le calendrier de la révision du PLU. La prochaine grande étape sera l'enquête publique, une nouvelle occasion pour les habitants de s'exprimer dans un cadre plus formel et réglementé, avant les démarches d'approbation, délibération et de publicité qui viendront acter la révision du PLU.



En attendant, le Maire et son équipe souhaitent poursuivre le dialogue avec les citoyens qui ont envie de participer à redessiner Pomponne.

D'ores et déjà, les habitants peuvent contribuer au projet de révision du PLU via le registre disponible en Mairie ou l'adresse email [mairie@pomponne.org](mailto:mairie@pomponne.org).

Et prochainement, la Mairie s'engage à informer les citoyens de la façon dont leurs idées sont traduites et rédigées dans le PLU révisé et les OAP, et à donner à voir la nouvelle image de la ville renouvelée.

## - TEMPS D'ÉCHANGES AVEC LE PUBLIC -

Mme DUCHER remercie le public de son attention et propose aux participants de poser leurs questions.

**Question 1** : Un habitant indique avoir bien retrouvé l'essentiel de sa participation à l'atelier citoyen, tout ayant été bien retranscrit. Il interroge le Maire sur la faisabilité de ces projets au regard des finances de la ville.

M. le Maire explique que toutes les propositions sont pertinentes et qu'aucune – ou presque – n'est irréalisable. La question du financement trouvera sa réponse dans le calendrier de mise en œuvre des propositions. Tout ne peut pas se faire d'un seul coup, en même temps. Il convient d'échelonner, de prioriser.

**Question 2** : Sur le secteur du quai Bizeau, le parking « Métin » serait donc supprimé ?

M. le Maire indique que c'était effectivement une des propositions de la ville pour donner un autre usage à cet espace en entrée de quai et d'espace public. Il existe un parking silo rempli seulement au tiers de sa capacité. La Ville compte réorienter les besoins de stationnement vers ce parking mais également vers la zone de stationnement en voirie rue de la Gare (hors périmètre OAP) pour conserver une proximité avec les commerces de la zone.

**Question 3** : Quid de l'agrandissement du pont en X ?

M. le Maire rappelle qu'au départ il était question de créer un nouveau pont ailleurs, idée finalement abandonnée tout comme le fait de réserver des emprises foncières. Le pont en X est inspecté en détails tous les 6-7 ans, et de façon plus modeste tous les ans. Nous attendons d'ailleurs le dernier rapport de la SNCF.

Aujourd'hui, il est prévu un élargissement du pont pour permettre une meilleure sécurisation et cohabitation des pistes cyclables avec les voies des automobilistes. C'est inscrit ainsi dans la révision du PLU.

**Question 4** : Sur le projet « Cœur de ville », il faudra être très vigilant à la sécurité pour ne pas que le parc-jardin, une fois rouvert au public, se retrouve mal fréquenté.

Par ailleurs, l'idée de créer des parcours (santé, artistique, etc.) est louable mais ne pas oublier qu'il y a systématiquement des gens qui vandalisent. Il faut faire attention aux choix des aménagements par rapport à cela.

Pour l'aspect sécuritaire du parc-jardin, M. le Maire rassure : le domaine est déjà clos et bénéficie d'accès, il serait donc ré-ouvert au public avec des fermetures de nuit. Par



ailleurs, quel que soit le projet de la Ville sur cet espace, les équipes de CNRS continueront à occuper le secteur.

Au sujet des parcours, M. le Maire est bien conscient que le risque de vandalisme existe. Il faut trouver le moyen de (re)faire la ville pour qu'elle soit la plus agréable à vivre possible pour les habitants et qu'elle réponde à des besoins et des attentes de la population, sans pour autant subir le diktat des incivilités.

**Question 5 :** On aurait dû parler des activités de kayak avant car il y avait une association de Lagny qui cherchait des locaux pour développer cette activité.

Le Maire répond que c'est une idée qui a émergée des ateliers et qui retient l'attention de la Ville. Tout est réalisable mais il faut aussi prendre en compte toutes les parties prenantes pour chaque projet, leur délais de réponses et leurs prescriptions. Par exemple, pour les activités nautiques (kayak, paddle, ...), il faudra travailler avec Voies Navigables de France.

**Question 6 :** J'habite sur le quai Bizeau et les propositions faites me font peur car je souhaite que ce quai résidentiel reste calme. Si on accueille des hôtels et de la restauration, le secteur va devenir très bruyant. Par ailleurs, le stationnement reste un problème sur le quai avec des automobilistes qui se garent devant chez moi, des comportements inappropriés de gens qui consomment de l'alcool ou d'autres substances en créant des nuisances. Il faut résoudre la question de la sécurité, mettre un panneau visible indiquant que le quai est en impasse, etc.

M. le Maire explique que l'objectif de ce dialogue citoyen était de collecter toutes les idées. Il faut désormais les pondérer et les considérer au regard des conséquences que leur mise en œuvre peut engendrer en termes de sécurité et d'incivisme.

Il y a deux manières de percevoir le sujet. Soit ne rien faire par crainte des mauvais comportements, soit œuvrer pour le mieux et travailler avec les habitants et riverains pour la meilleure des mises en œuvre.

Charge à l'équipe municipale, avec l'aide de la police, de veiller à la sécurité et à la tranquillité des espaces publics.

Une habitante intervient en disant qu'il y a des solutions qui existent avec par exemple l'aménagement de bornes rétractables pour les résidents.

M. le Maire confirme que c'est une piste et précise qu'un centre de supervision intercommunal surveille la zone. Des caméras de vidéo-protection sont installées mais il convient qu'il faut aller plus loin pour que le quai Bizeau redevienne apaisé.

**Question 7 :** Que devient le foncier « Richard Fleurs » ?

M. le Maire répond qu'il n'y a pas de projet à ce jour. Pour tout projet sur ce secteur, il restera très attentif au principe de cours ouvertes sur le quai qu'il est nécessaire de maintenir pour éviter d'avoir un front bâti linéaire.

**Question 8 :** Une habitante relève qu'il y a un rû face à la mairie. Pourrait-on l'aménager pour créer un accès direct à la Marne ? Pourrait-on faire financer cet aménagement par les promoteurs qui construisent sur la ville ?

M. le Maire souscrit à cette idée qui a déjà été évoquée au sein de l'équipe municipale. Ce type d'aménagement reste cependant complexe et très coûteux à réaliser puisqu'il requiert l'autorisation de la SNCF avec une interruption du trafic ferroviaire. Une



participation financière des opérateurs est certes envisageable, cela se fait notamment dans le cadre d'une opération d'ensemble comme par exemple l'aménagement de ZAC, mais pas suffisant.

**Question 9** : Pour les événements type Fête de la musique, pourquoi ne pas mutualiser avec les communes voisines ? Pour créer des programmes avec des parcours, et mutualiser aussi les moyens financiers ? D'ailleurs, ce serait intéressant de connaître le coût de chaque projet.

M. le Maire confirme la volonté de faire davantage d'événements en commun même si faire avec les autres villes ne signifie pas forcément réduire les coûts. Les activités proposées notamment par Marne & Gondoire sont extrêmement chères.

Par ailleurs, le Maire souscrit à la proposition : la Ville communiquera désormais sur le budget de chaque opération et événement, en toute transparence avec les habitants.

À titre d'exemple l'organisation de la fête de la musique a coûté 6 500 € à la ville de Pomponne.

**Remarque** : Une habitante remercie Monsieur le Maire des différentes captations qui peuvent être faites lors des conseils municipaux et lors des réunions publiques.

Monsieur le Maire précise qu'aujourd'hui, exceptionnellement il n'y a pas eu de captation mais il rappelle que le support sera mis sur le site Internet de la ville courant de semaine prochaine.

## CONCLUSION

Mmes DUCHER et CAMPOS-BRÉTILLON remercient M. le Maire, son équipe et les citoyens de leur présence et rappellent qu'ils peuvent apprécier le travail réalisé en atelier par les participants sur les grilles exposées au fond de la salle.

M. le Maire conclut en invitant également les participants à aller voir la maquette de la ville qui a été réalisée cette année par des étudiants de l'école d'architecture de Champs-sur-Marne.

*- Fin de la réunion à 11h15 -*